

## Zusatzinformation

### zu Punkt 1.3 der Sicherheitsdatenblätter der Firma PFERD-VITEX (Schweiz) AG

Dieses Schreiben bestätigt die Verantwortlichkeit der Firma PFERD-VITEX (Schweiz) AG als offizielle Weigniederlassung in der Schweiz für die Produkte der Firma August Ruedgeberg GmbH & Co. KG (PFERD-Produkte).

Firmenbezeichnung: PFERD-VITEX (Schweiz) AG  
 Strasse: richstrasse 38b  
 PL, Ort: 8306 Brüttisellen  
 Land: Schweiz  
  
 Internet: [www.pferd-vitex.ch](http://www.pferd-vitex.ch)  
 E-Mail: [info@pferd-vitex.ch](mailto:info@pferd-vitex.ch)  
 Telefon: 044 – 805 28 28  
 Telefax: 044 – 805 28 00  
 Auskunftgebender Bereich: 044 – 805 28 28  
 Notrufnummer: 044 – 805 28 28

## Information supplémentaire

### au point 1.3 de la fiche de sécurité de la société PFERD-VITEX (Schweiz) AG

Cette lettre confirme la responsabilité de la société PFERD-VITEX (Schweiz) AG en temps que représentant officiel en Suisse pour les produits de la société August Ruedgeberg GmbH & Co. KG (Produits Pferd)

Nom de la société: PFERD-VITEX (Schweiz) AG  
 Rue: richstrasse 38b  
 NP, lieu: 8306 Brüttisellen  
 Pays: Suisse  
  
 Internet: [www.pferd-vitex.ch](http://www.pferd-vitex.ch)  
 E-Mail: [info@pferd-vitex.ch](mailto:info@pferd-vitex.ch)  
 Téléphone: 044 – 805 28 28  
 Telefax: 044 – 805 28 00  
 Renseignements: 044 – 805 28 28  
 No d'urgence: 044 – 805 28 28

## Informazioni supplementari

### Al paragrafo 1.3 delle schede dati di sicurezza della società PFERD-VITEX (Schweiz) AG

Questa lettera conferma la responsabilità della società Pferd - VITEX (Schweiz) AG come un ramo ufficiale in Svizzera per i prodotti della società August Ruedgeberg GmbH & Co. KG (Prodotti Pferd).

Nome azienda: PFERD-VITEX (Schweiz) AG  
 Via: richstrasse 38b  
 Codice postale, luogo: 8306 Brüttisellen  
 Paese: Svizzera  
  
 Internet: [www.pferd-vitex.ch](http://www.pferd-vitex.ch)  
 E-Mail: [info@pferd-vitex.ch](mailto:info@pferd-vitex.ch)  
 Telefono: 044 – 805 28 28  
 Fax: 044 – 805 28 00  
 Responsabile informazioni: 044 – 805 28 28  
 No. telefono per emergenze: 044 – 805 28 28

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 1 de 11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

INOX SHINER IS-S 500

Cette fiche de sécurité concerne le produit suivant:

42200055 INOX SHINER IS-S 500

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Produit de lavage/Détergent.  
Uniquement pour usages industriels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: August Rueggeberg GmbH & Co. KG  
PFERD-Werkzeuge

Rue/B.P.: Hauptstraße 13

Place, Lieu: 51709 Marienheide

Allemagne

WWW: [www.pferd.com](http://www.pferd.com)

E-mail: [sds@pferd.com](mailto:sds@pferd.com)

Téléphone: +49 (0)2264-9-0

Télécopie: +49 (0)2264-9-400

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0) 2264-9-0

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +49 (0)551-19240 (GIZ-Nord).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

##### Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe 7:

15-30 % agents de surface non ioniques

5-15% hydrocarbures aliphatiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 2 de 11

### 2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol	1 - 5 %	Flam. Liq. 2; H225.
N°CE 203-961-6 CAS 112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1 - 5 %	Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 203-905-0 CAS 111-76-2	2-Butoxyéthanol	1 - 5 %	Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 3; H331. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe 7:  
15-30 % agents de surface non ioniques  
5-15% hydrocarbures aliphatiques

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Allonger la victime et la tenir au chaud. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 3 de 11

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: irritation des voies respiratoires, Toux, dyspnée

Après absorption:

troubles gastro-intestinaux, Maux de tête, état semi-conscient, vertiges, ivresse, Nausée et vomissement.

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Peut provoquer des irritations.

Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas inspirer les vapeurs. Assurer une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 4 de 11

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

éliminer immédiatement les quantités renversées. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.  
Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter un équipement de protection approprié.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Protéger du gel.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 5 de 11

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
64-17-5	Ethanol	France: VLE France: VME	9500 mg/m <sup>3</sup> ; 5000 ppm 1900 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol	Europe: IOELV: STEL  Europe: IOELV: TWA France: VLE  France: VME	101,2 mg/m <sup>3</sup> ; 15 ppm  67,5 mg/m <sup>3</sup> ; 10 ppm 101,2 mg/m <sup>3</sup> ; 15 ppm réglementaire indicative 67,5 mg/m <sup>3</sup> ; 10 ppm réglementaire indicative
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Europe: IOELV: STEL  Europe: IOELV: TWA  France: VLE  France: VME	246 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (Peut être absorbé par la peau.) 98 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm (Peut être absorbé par la peau.) 246 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (Peut être absorbé par la peau.) 49 mg/m <sup>3</sup> ; 10 ppm (Peut être absorbé par la peau.)

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

#### Protection individuelle

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire.  
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Type de gants: Caoutchouc nitrile  
Epaisseur du revêtement: >0,4 mm.  
Période de latence: >480 min.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 6 de 11

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide Couleur: limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	aucune donnée disponible
valeur pH:	env. 10,8
Point de fusion/point de congélation:	aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C (1013 hPa)
Point éclair/plage d'inflammabilité:	69 °C
Vitesse d'évaporation:	aucune donnée disponible
Inflammabilité:	aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: env. 0,965 g/mL
Solubilité:	aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 35 s (DIN 4mm)
Propriétés explosives:	aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	aucune donnée disponible

#### 9.2 Autres informations

Indications diverses: aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Voir section 10.3

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel.

#### 10.5 Matières incompatibles

aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 7 de 11

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): > 2000 mg/kg

Indication sur Ethanol:  
DL50, Rat, par voie orale: 10470 mg/kg (OECD 401)

Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:  
DL50, Souris, par voie orale: 5530 mg/kg (OECD 401)

Indication sur 2-Butoxyéthanol:  
DL50, Rat, par voie orale: 1250-1490 mg/kg (OECD 401)

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): > 2000 mg/kg

Indication sur Ethanol:  
DL50, Lapin, dermique: 20000 mg/kg

Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:  
DL50, Lapin, dermique: 2764 mg/kg (OECD 402)

Indication sur 2-Butoxyéthanol:  
DL50, Lapin, dermique: 841 mg/kg (OECD 402)

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): > 20 mg/L

Indication sur Ethanol:  
DL50, Rat, par inhalation: 116,9-133,8 mg/L/4h (OECD 403)

Indication sur 2-Butoxyéthanol:  
CL50, Rat, par inhalation: 2-20 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Endommagement/irritation des yeux: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 8 de 11

### Symptômes

En cas d'inhalation: irritation des voies respiratoires, Toux, dyspnée

Après absorption:

troubles gastro-intestinaux, Maux de tête, état semi-conscient, vertiges, ivresse, Nausée et vomissement.

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Peut provoquer des irritations.

Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Ethanol:

Toxicité pour les algues:

EC50 *Chlorella vulgaris*: 675 mg/L/4d (OECD 201)

Toxicité bactérienne:

EC50 *Pseudomonas putida*: 5,8 g/L/4h

Toxicité pour la daphnia:

EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 5012 mg/L/48 h

Toxicité pour le poisson:

CL50 Tête de boule: 14,2 g/L/96 h.

Indication sur 2-Butoxyéthanol:

Toxicité pour les algues:

EC50: 1840 mg/L/72h (OECD 201)

Toxicité pour la daphnia:

CL50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 1815 mg/L/24h.

Toxicité pour le poisson:

CL50 *Oncorhynchus mykiss*: 1474 mg/L/96h (OECD 203).

Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité pour les algues:

EC50 *Scenedesmus subspicatus*: > 100 mg/L/48h (OECD 201)

Toxicité bactérienne:

EC10: >1995 mg/L/30 min.

Toxicité pour la daphnia:

CL50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): > 100 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour le poisson:

CL50 *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin): 1300 mg/L/96h (OECD 203)

Indications diverses:

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 9 de 11

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradation (Ethanol; N°CAS: 64-17-5):  
env. 84 %/20 d (facilement biodégradable).  
Biodégradation (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol; N°CAS: 112-34-5):  
90-100 %/8 d (facilement biodégradable, OECD 302 B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9).  
90-100 %/14 d (facilement biodégradable, OECD 301 E/ EEC 92/69/V, C.4-B).  
Biodégradation (2-Butoxyéthanol; N°CAS: 111-76-2): 88 %/20 d.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 20 01 29\* = Détergents contenant des substances dangereuses  
\* = soumis à une documentation

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

### 14.4 Groupe d'emballage

néant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 10 de 11

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

#### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (VOC):  
7,8 % en poids

#### Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 = Nocif en cas d'ingestion.  
H311 = Toxique par contact cutané.  
H315 = Provoque une irritation cutanée.  
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 = Toxique par inhalation.  
EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Créée: 19/11/2015

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## INOX SHINER IS-S 500

Numéro de matière 181

Mise à jour: 19/11/2015  
Version: 1

Langue: fr-FR

Date d'édition: 16/3/2016  
Page: 11 de 11

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits.